



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 11 mars 2010

Arrêté préfectoral N°2010-1909 du 9 mars 2010

Objet : délégation de signature à Madame Colette CHEVALLIER déléguée de l'action sociale pour le département du RHONE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Colette CHEVALLIER, inspecteur du Trésor public, déléguée de l'action sociale des ministères économique et financier pour le département du Rhône, pour signer tous les actes d'engagement juridique et pour constater le service fait se rapportant aux dépenses du programme suivant :

Actions relevant du BOP central

318-11 : Action sociale (titres 2, 3, 5 et 7)

318-12 : Hygiène et sécurité (titres 3 et 5).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Colette CHEVALLIER, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Madame Marie Annick DOMENECH, contrôleur principal du Trésor Public, assistante de délégation, sauf en ce qui concerne les frais de déplacement du délégué départemental ainsi que les aides pécuniaires et les prêts sociaux qui sont signés uniquement par le délégué.

Article 3 : Cette autorisation ne confère pas à Madame Colette CHEVALLIER déléguée départementale, la qualité d'ordonnateur secondaire subdélégué.

Article 4 – Madame la déléguée de l'action sociale des ministères économique et financier pour le département du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Jacques GÉRAULT